Séance du 26/06/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 248
Dossier : 170474

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi
Objet : Quartier Manufacture Plaine Achille – Rue Docteur Annino – désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle issue du domaine public au profit de l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne – Régularisation foncière préalable à la mise en o uvre du projet de Centre des Savoirs et de l'Innovation de l'Université Jean Monnet - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 16/06/2017
Compte rendu affiché le : 27/06/2017
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT (Présent de la question 1 à la question 53 du projet de l'ordre du jour.), Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL

Absents-Excusés :
M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à M. Paul CORRIERAS) M. Jean-Noël CORNUT (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER, Excusé de la question 1 à la question 12 et présent de la question 13 à la question 106 du projet de l'ordre du jour.)

Absents :
M. Frédéric DURAND

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 26/06/2017

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 248
Dossier : 170474

Direction en charge : Développement Urbain, Social et Emploi
Objet : Quartier Manufacture Plaine Achille – Rue Docteur Annino – désaffectation, déclassement et cession d'une parcelle issue du domaine public au profit de l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne – Régularisation foncière préalable à la mise en o uvre du projet de Centre des Savoirs et de l'Innovation de l'Université Jean Monnet - Approbation

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Étienne et l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne (EPASE) ont engagé une vaste opération d'urbanisme sur le quartier Manufacture Plaine Achille. Une des interventions consiste à implanter le Centre des Savoirs et de l'Innovation dans le bâtiment des forges.

□ Motivation et Opportunité :
Une toute petite partie du bâtiment des forges est resté dans le patrimoine de la Ville de Saint-Étienne. Il s'agit d'une erreur de division parcellaire.
Préalablement à la réhabilitation très importante de ce bâtiment, il est nécessaire de procéder à cette régularisation foncière.

□ Contenu :
La parcelle actuelle qui est cadastrée CL 318 intègre l'emprise de la rue Annino et par erreur, partie du bâtiment des forges qui doit être vendu à l'EPASE. Cette parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage pour isoler cette partie de bâtiment désormais cadastrée CL348.
Préalablement à la vente, et parce que la parcelle initiale était dans le domaine public, il est nécessaire de constater la désaffectation de ce bâtiment (CL348) et de prononcer son déclassement .

La Ville de Saint-Étienne, va vendre à l'EPASE, la parcelle CL348 d'une superficie de 214m² .
Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une régularisation foncière, il est proposé une cession à titre gracieux.

France Domaine a évalué, en date du 13 avril 2017, ce tènement à 428 €. Cependant cet avis précise que compte tenu de la transaction, les modalités de cession (à titre gracieux) n'appellent pas d'observation de la part du pôle d'évaluations domaniales.

Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Étienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- de constater la désaffectation et prononcer le déclassement de la parcelle CL348
- approuver la vente au profit l'Établissement Public d'Aménagement de Saint-Étienne de la parcelle ci-dessus évoquée, à titre gratuit nonobstant l'avis des Domaines, et suivant les conditions définies dans le courrier de l'EPASE dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Goyet, Notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) M. Florent PIGEON et M. Denis CHAMBE ne prennent pas part au vote	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Christiane JODAR**